



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 54 /2025
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 4 novembre 2025

Délégués titulaires présents :

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M Jean Régis GUICHOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ ; M. Alain COSTE

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Didier CASATO ;

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF ; M. Bernard DEVIC

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON représenté par M. Philippe FAU

SM Aude Centre : M. Jean Pierre BARTHES représenté par Mme Aline VAUJANY

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ.

M. Xavier BELART a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il serait nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, pour assurer le fonctionnement courant de la structure (salaires, études non-suivi de travaux, ...) en attendant l'encaissement des subventions des financeurs.

Après consultation de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole ; le président propose l'ouverture de la ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, dans les conditions suivantes :

Montant plafond : 800 000 €uros

Taux intérêt : EURIBOR à 1 semaine + 0.90 %

Durée : 12 mois

Demande de tirage / remboursement : par crédit/débit d'office, aucun montant minimum

Païement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

Les démarches se font via la LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE (LTI) qui permet, via la plateforme internet de la Caisse d'Epargne, de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin de trésorerie.

Frais de dossier : 1600 €

Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen ; Périodicité identique aux intérêts

Le Comité, à l'unanimité des voix :

APPROUVE le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 €, selon les modalités exposées ci-dessus

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr